

A Saubens, le 27 Mai 2018

Monsieur le commissaire enquêteur Gérard Bellecoste,

Je suis résidente à Saubens et ma fille de 9 ans est actuellement scolarisée à l'école élémentaire du Petit Prince de Saubens .

Je suis venue vous rencontrer par 2 fois à la salle des fêtes "Pierre Satge" quand les horaires proposées lors de vos trop rares permanences étaient compatibles de mes horaires de travail ; comme de nombreux citoyens, j'ai tenté lors de ces 2 permanences de vous interpeller sur les différents manquements, négligences et incohérences du dossier.

Mais avant de détailler mes prescriptions concernant le projet de la société Chimirec-Socodeli sur la commune de Muret, je me permets de souligner votre négligence ainsi que celle de la société Chimirec-Socodeli en terme de communication envers les citoyens et les élus des 9 communes concernées ; lors de la 1<sup>ière</sup> enquête publique, les citoyens de Saubens n'ont été informé de ce projet que grâce au "bouche à oreilles" si précieux entre citoyens des différentes communes concernées ; comment un simple affichage en mairie pendant les vacances scolaires de la Toussaint peut-il être efficace en terme de diffusion de l'information ? Tout comme la 1<sup>ière</sup> enquête publique, la 2<sup>ième</sup> s'est déroulée pendant une période à la fois de vacances scolaires et de jours fériés ; c'est une manière peu glorieuse de la part d'un industriel soi-disant irréprochable pour tenter de s'installer sur une communauté de commune. Je regrette et surtout je ne comprends toujours pas votre position affirmée dès le début de la 2<sup>ième</sup> enquête publique, de refuser à la fois une prolongation de l'enquête et une réunion d'information publique avec le pétitionnaire ; malgré l'opposition des citoyens riverains bien réelle et de plus en plus croissante depuis le 05 Mai 2018, vous n'avez pas tenu vos engagements exprimés en page 27 de votre rapport à la 1ère enquête comme : « avoir prévenu le pétitionnaire que vous organiseriez une réunion publique en cas d'opposition manifeste des riverains ». La réunion organisée par l'Ordeco le 16 février 2018 ne peut absolument pas être considérée comme une réunion publique car une invitation était nécessaire pour pouvoir y assister . Néanmoins malgré ce défaut de communication de la part des principaux responsables en charge de l'enquête publique, des réunions d'informations ont été organisées à l'initiative d'un collectif pour permettre au plus grand nombre de citoyens et d'élus d'être informés ; ce même collectif à initier une pétition en ligne qui compte actuellement plus de 1400 signataires. Ma première question est donc pour vous .

**Question n°1 :** Au cours de cette 2<sup>ième</sup> enquête publique, quels sont vos arguments pour vous avoir refuser d'organiser une réunion d'information publique et de prolonger l'enquête publique pour permettre au plus grand nombre de prendre la mesure du dossier ?

Mes prescriptions au projet de la société Chimirec-Socodeli d'exploiter une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets industriels dangereux et non dangereux sur la commune de Muret dans la zone du "Sans Souci" se déclinent suivant plusieurs aspects détaillés ci-dessous :

- Pas plus loin que la page 12 du résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de Dangers , des premières négligences apparaissent : comme ERP susceptibles d'accueillir du public sensible tel que les enfants , seules les crèches et les écoles situées à plus de 2km à l'Est ou au Sud du site d'exploitation ne sont mentionnées. Quid des ERP au Nord ou à l'Ouest du site ? Serait-ce la Nationale ou bien la Garonne qui les rendraient invisibles et inaccessibles ? Il faut savoir que l'école élémentaire ainsi que l'école maternelle comptent à elles 2 pas moins de 250 enfants et qu'elles se trouvent "à vol d'oiseaux" à moins de 1.5 km du site d'exploitation de la société Chimirec-Socodeli ; plus proche encore, le nouveau Booling Dix31 pouvant accueillir par exemple plus de 1000 enfants les mercredis fait aussi partie des oubliés du projet Chimirec-Socodeli ; les habitations toutes proches chemin de Lagrange sur la commune de Roques sont aussi à moins de 500 m du site et participent à l'allongement de la liste des oubliés du projet Chimirec-Socodeli ; le foyer PRADHA qui accueille actuellement plus de 100 migrants, à seulement 100m du site d'exploitation de la société Chimirec-Socodeli n'est pas non plus mentionné ...

Cette négligence est dotant plus préjudiciable à la société Chimirec-Socodeli qu'elle a été mentionnée lors de la 1<sup>ière</sup> enquête publique et qu'il n'a pas été jugé opportun par la société Chimirec-Socodeli de le prendre en compte lors de la 2<sup>ième</sup> enquête publique.

**Question n°2** : Pour quelles raisons précises ces négligences mentionnées lors de la 1<sup>ière</sup> enquête publique n'ont pas été corrigées lors de la 2<sup>ième</sup> enquête publique ? Quelles sont les règles applicables en terme de distance minimum à respecter entre un ERP susceptible d'accueillir du public sensible et une ICPE telle que la société Chimirec-Socodeli veut exploiter sur le site de Muret ? Pourquoi la société Chimirec-Socodeli et vous-même, monsieur le commissaire enquêteur, avez-vous pu ignorer ces négligences identifiées lors de la 1<sup>ière</sup> enquête publique et n'avoir pas fait l'effort de corriger ou d'informer les citoyens concernés ?

- Concernant le PLU communal , il est stipulé que "les ICPE sont autorisées si elles sont compatibles avec le milieu environnant et **si elles sont nécessaires à la vie du quartier et de la cité** ". Chimirec , lors de la réunion organisée par l'ORDECCO en février 2018 , affirme que le projet répond à des besoins de proximité et qu'il y a sans doute de l'ordre de 40% de déchets non collectés actuellement.

**Question n°3** : Serait-il possible d'avoir plus de précisions concernant les activités futures de la société Chimirec-Socodeli qui serait en accord avec les règles du PLU ?

Etant donné que je viens d'apprendre que l'enquête publique se termine ce jour à 17h aussi bien pour le registre que pour les courriels, je vais donc m'arrêter là mais la liste est encore longue ...

Je tiens donc par ce courrier à vous exprimer mon avis défavorable pour ce projet d'installation de la société Chimirec-Socodeli dans la zone du Sans-Souci à Muret ; je considère qu'il est actuellement irresponsable d'autoriser un tel projet seulement 17 ans après l'explosion de l'AZF et le fort passif d'accidents de la société Chimirec-Socodeli (cf résumés non technique de l'étude d'impact et de l'Etude de Dangers pg 23).

Je vous remercie par avance de tenir compte et de répondre aux questions de ce courrier.

En vous remerciant par avance pour la lecture de ce courrier.

Cordialement

Nathalie Benoist

-